

Sybelles
.ski *مجموعه*


le Corbier
les Sybelles



DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

Remplacement du TSF des ENVERS par un TK

Date : Mai 2021

1	LE SITE.....	4
2	LE PROJET.....	6
2.1	Contexte et objectif du projet	6
2.2	Présentation générale du projet.....	8
2.3	Mode opératoire.....	10
2.4	Positionnement réglementaire du projet.....	12
2.4.1	Code de l'environnement.....	12
2.4.2	Loi sur l'eau.....	12
2.4.3	Code forestier.....	12
3	CONTEXTE REGLEMENTAIRE	13
3.1	Urbanisme	13
3.2	Les risques naturels.....	14
3.2.1	Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles.....	14
3.2.2	CLPA.....	15
3.3	Zonages environnementaux	16
3.3.1	Les zonages d'inventaires.....	16
3.3.1.1	<i>Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique</i>	16
3.3.1.2	<i>Zone Importantes pour la Conservation des Oiseaux</i>	16
3.3.2	Les zonages réglementaires	17
4	CONTEXTE PAYSAGER.....	18
4.1	Vues éloignées	19
4.1.1	Vues estivales	19
4.2	Vues rapprochées	19
4.2.1	Vues estivales	19
5	CONTEXTE HUMAIN.....	22
5.1	Sylviculture	22
5.2	Agriculture	22
5.3	Patrimoine	23
6	CONTEXTE ABIOTIQUE.....	23
6.1	Hydrographie	23
6.2	Captage.....	26
7	CONTEXTE BIOTIQUE	27

SATVAC

Immeuble Galaxie
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire
FR54076720515

Siret
076 720 515 000 14

APE
4939 C

Sybelles
.ski *by* *maulin*
by **Maulin**.ski

7.1	Habitats	27
7.2	Zones humides.....	29
7.3	Flore et faune.....	30
7.4	Les continuités écologiques.....	33
7.4.1	Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE).....	33
7.4.2	Trame verte et bleue en Savoie.....	34
8	VARIANTES.....	35
9	EFFETS CUMULES.....	35
10	LES MESURES.....	37
10.1	Les mesures d'évitement.....	37
10.1.1	ME1 - Information groupement pastoral	37
10.1.2	ME2 - Mise en défens de la zone humide du Clos.....	37
10.2	Les mesures de réduction.....	38
10.2.1	MR1 – Calendrier de chantier	38
10.2.2	MR2 - Installation de chantier	38
10.2.3	MR3 – Revégétalisation.....	39
10.2.4	MR4 - Réduction du risque de pollution turbide et chimique.....	40
10.2.4.1	<i>Kits antipollution.....</i>	<i>40</i>
10.2.4.2	<i>Formation des personnels.....</i>	<i>40</i>
10.2.4.3	<i>Gestion des déchets.....</i>	<i>40</i>
10.2.4.4	<i>Limitation des travaux en période de pluie.....</i>	<i>40</i>
10.2.5	MR5 – Délimitation des buses des cours d'eau.....	41
10.2.6	MR6 - Plan de circulation, de stationnement et de stockage	41
10.3	Les mesures de suivi.....	43
10.3.1	MS1 – Suivi environnemental de chantier	43
11	CONCLUSION	44

SATVAC

Immeuble Galaxie
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire
FR54076720515

Siret
076 720 515 000 14

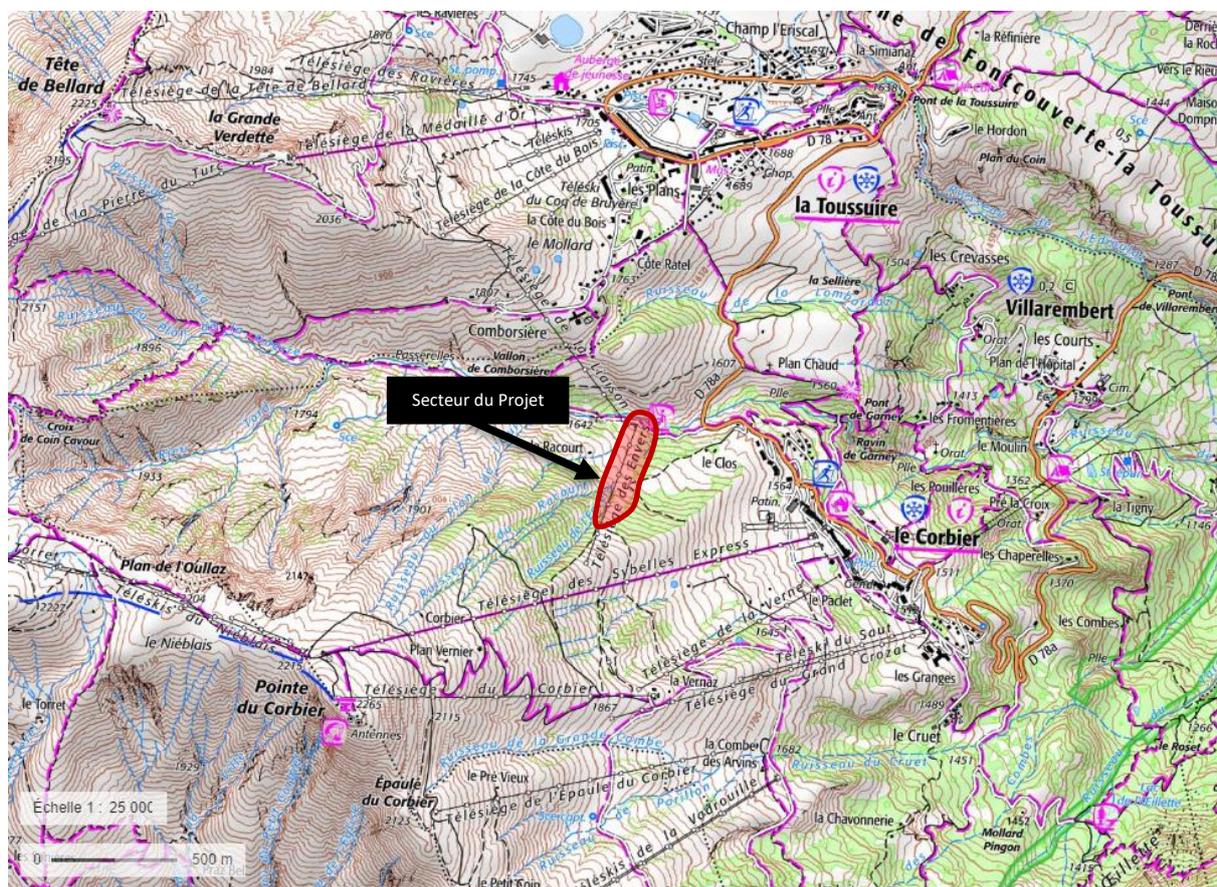
APE
4939 C

Sybelles
.ski *mimim*
by Maulin.ski

1 Le Site

La zone du projet est située sur le domaine skiable des Sybelles, sur la station du Corbier/Saint Jean d'Arves, sur la commune de Villarembert en Savoie (73).

Il se situe sur un point bas de la station et permet notamment de réaliser la liaison basse entre la station du Corbier et de la Toussuire.



LOCALISATION DU PROJET SUR CARTE TOPOGRAPHIQUE IGN

SATVAC

Immeuble Galaxie
73300 Le Corbier

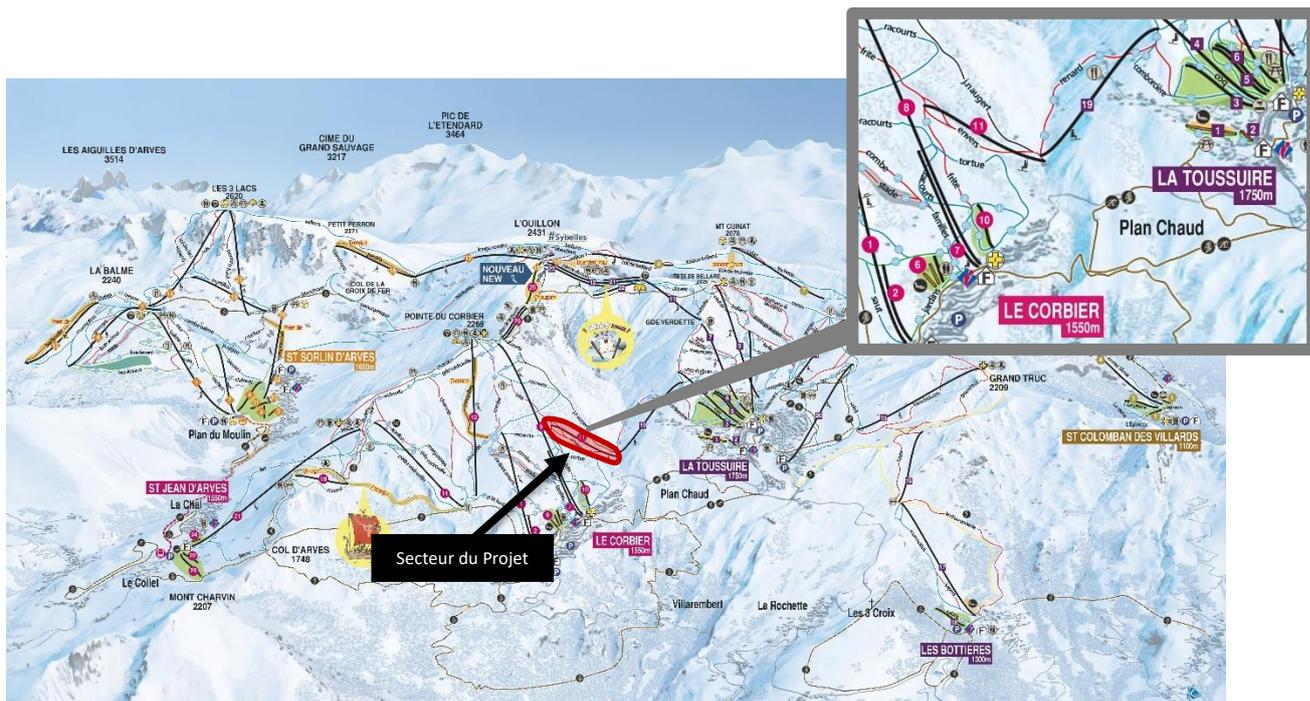
T. + 33 (0)4 79 83 02 55
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire
FR54076720515

Siret
076 720 515 000 14

APE
4939 C





LOCALISATION DU PROJET SUR LE PLAN DES PISTES DES SYBELLES 2020/2021

SATVAC

Immeuble Galaxie
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire
FR54076720515

Siret
076 720 515 000 14

APE
4939 C

Sybelles
.ski *minim*
by **Maulin.ski**

2 Le Projet

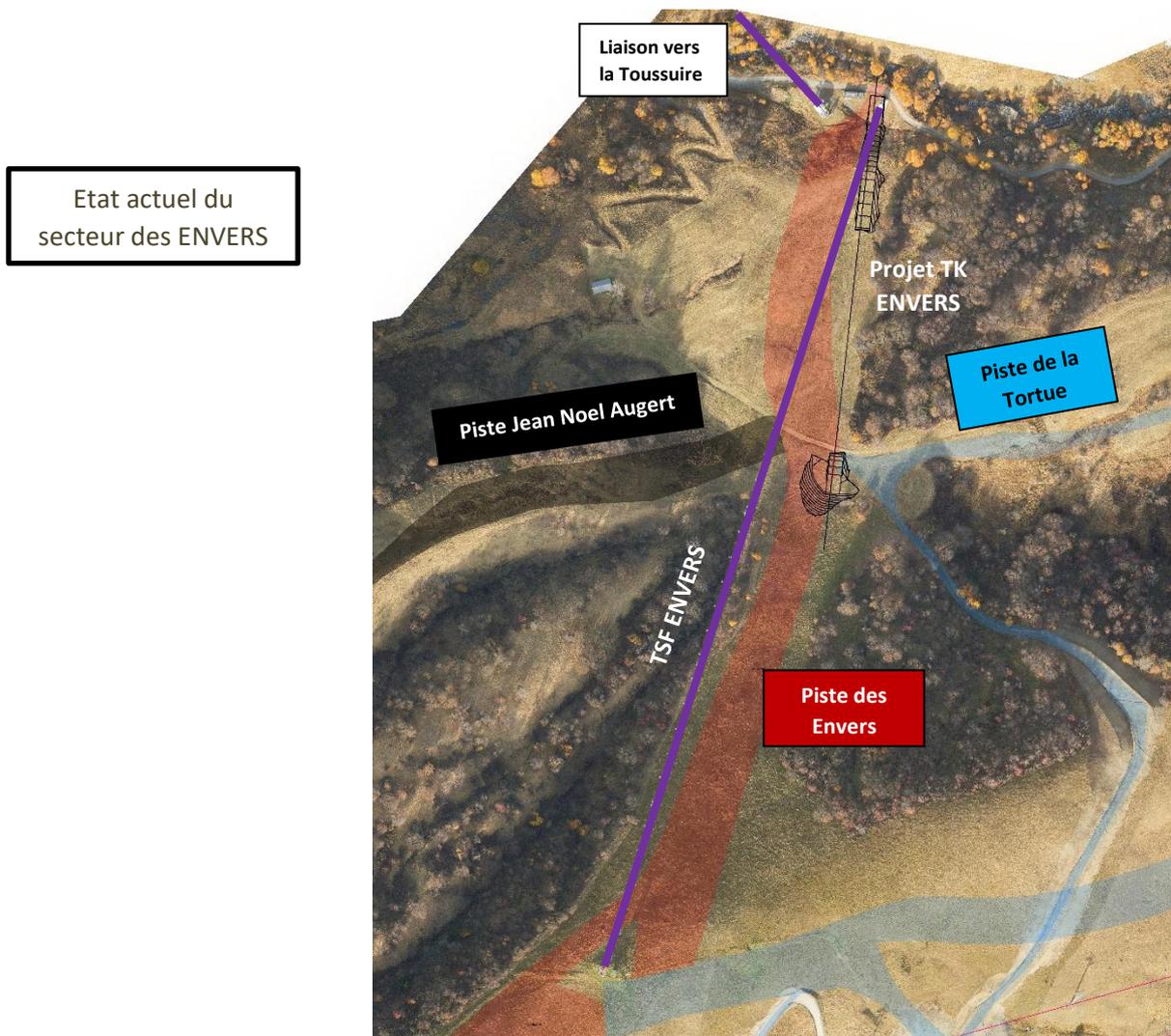
2.1 Contexte et objectif du projet

Depuis plusieurs années, la SATVAC, la SAMSO et la SOREMET (sociétés d'exploitation des domaines skiables des Sybelles) ont réalisé des travaux structurants visant à améliorer la circulation des skieurs sur le domaine afin de leur apporter confort, sécurité et rapidité. A ce titre, de nombreux travaux ont donc été réalisés sur la partie haute (au niveau de la pointe de l'Ouillon) du domaine skiable où se situe le point de croisement vers toutes les stations des Sybelles.

La liaison basse historique entre la Toussuire et le Corbier est donc aujourd'hui peu fréquentée car la majorité des flux entre les différentes stations des Sybelles transitent par la pointe de l'Ouillon.

Cette liaison basse, partant de 1600 mètres et arrivant à 1806 mètres, est assurée par un TSF3 (exploité à 2.3 m/s) de 629 mètres de longueur datant de 1984 qui offre pour peu de confort un temps de trajet rallongé (4 min 30 secondes).

Afin d'offrir toujours plus de confort et de rapidité à ses clients pour une meilleure expérience montagne, la SATVAC souhaite remplacer ce TSF par un téléski (TK) plus court (environ 250 mètres).



SATVAC

Immeuble Galaxie
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire
FR54076720515

Siret
076 720 515 000 14

APE
4939 C

Sybelles
.ski *sybelles*
by **Maulin.ski**

Les travaux nécessaires pour la réalisation de ce projet sont donc les suivants :

- Démontage du TSF des Envers (démontage et retrait des pylônes par voie aérienne)
- Réalisation du TSF des Envers.

Le nouveau tracé du TK des Envers a l'avantage de permettre une liaison basse plus rapide pour rejoindre le front de neige du Corbier (mettre un temps) tout en améliorant le confort de l'utilisateur. Ce nouveau tracé nécessitera des travaux de terrassement afin d'avoir un profilé évitant des contre-pentes et des pentes trop importantes.

SATVAC

Immeuble Galaxie
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire
FR54076720515

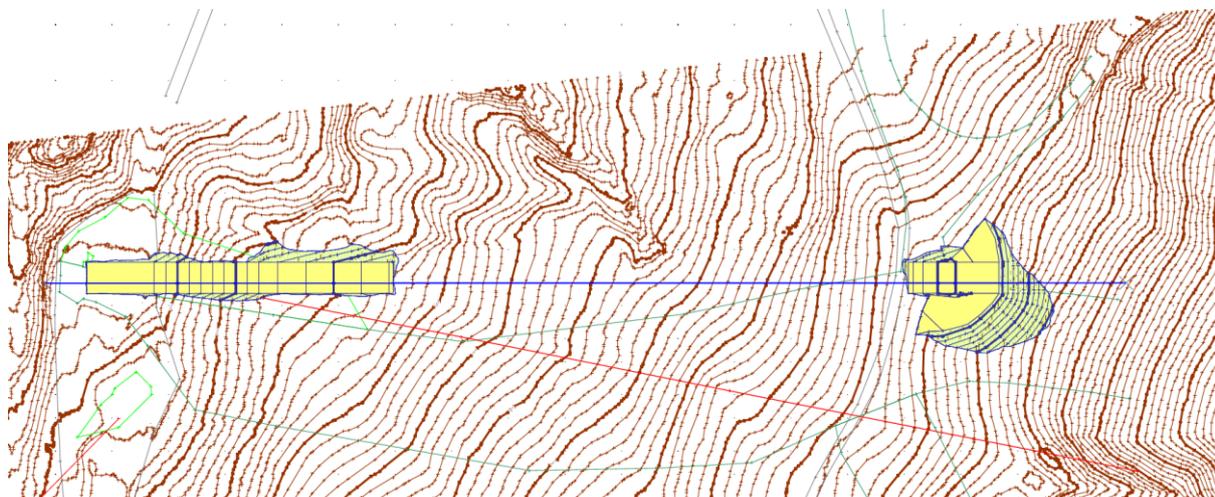
Siret
076 720 515 000 14

APE
4939 C

Sybelles
.ski *by* **Maulin.ski**

Le terrassement a effectué consiste donc à reprofiler la piste de montée.

Le volume de terre à déplacer est de 1800 m³ en déblai et 700 m³ en remblai pour une surface de terrassement de 2 100 m². L'excédent de terre est donc de 1100 m³. Cet excédent sera réutilisé sur le domaine skiable pour d'autres travaux qui auront lieu durant l'été 2021.



VUE 2D DES TERRASSEMENTS ENVISAGES (SOURCE : TIM INGENIERIE)

Les caractéristiques de la future remontée mécanique sont les suivantes :

- Dénivelé : 53 m
- Longueur : 250 m
- Pente moyenne : 22%
- Débit : 900 p/h
- Arrivée avec un lâcher sous poulie à vérifier
- Sens de montée : Gauche

Concernant les pistes, aucun terrassement ne sera effectué. Toutes les pistes actuellement présentes qui permettent de desservir ce téléski ou de basculer vers un autre secteur du domaine skiable resteront en l'état.

Concernant le local de commande en gare de départ, celui-ci restera en lieu et place.

Ci-après les caractéristiques des travaux de reprise de la piste de montée pour le remplacement du TSF des ENVERS par le TK des ENVERS :

Surface	2 100 m ²
Volume de déblai	1 800 m ³
Volume de remblai	700 m ³
Hauteur maxi des affouillements / exhaussements	- 4,42 m / + 0,74 m
Pente des talus de déblai	3H / 2V (66%)
Pente des talus de remblai	3H / 2V (66%)
Minage / BRH estimé	P.M.
Cunettes et rigoles	P.M.

SATVAC

Immeuble Galaxie
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire
FR54076720515

Siret
076 720 515 000 14

APE
4939 C

Sybelles
.ski *maulin*
by **Maulin**.ski

2.3 Mode opératoire

Les moyens mis en œuvre pour la réalisation des terrassements pour la ligne du téléski seront les suivants :

- **Décapage de la terre végétale quand elle existe, stockage et remise en place de la terre végétale :**
 - Hauteur moyenne de décapage de 0,10 m à 0,20 m. Cette terre sera stockée sur le chantier en merlon d'une hauteur maximale de 1,50 m afin de préserver sa qualité en vue du régalage ;
 - Régalage de la terre végétale mise en dépôt sur les surfaces d'emprise des terrassements.

- **Terrassement déblais/remblais :**

Les déblais :

- Déblaiement des matériaux, talutage avec arrondissement des hauts de talus sur 1,5m sur les zones non minées afin d'éviter l'apparition de phénomènes tels que les terrassettes d'effondrement ;
- Démolition par tous moyens de roches ou de bancs de pierres éventuellement rencontrés ;
- Pente des talus de déblais et de remblais à 66% maximum.

Les remblais :

- Mise en forme des talus ;
- Arrondissement des hauts de talus sur 1,5 m afin d'éviter l'apparition de phénomènes d'érosion pour les talus en remblais ;
- Toutes les dispositions permettant d'assurer une parfaite stabilité du remblai, notamment réalisation d'assise de plateforme par redans, drainage de l'assise des remblais, purges éventuelles avant mise en place des matériaux, triage des matériaux, amenée des matériaux.
- Compactage par couches successives de 0.50 m d'épaisseur maximum ;
- Drainage de l'assise des remblais si nécessaire.

Les matériaux seront transportés de l'amont vers l'aval de la piste autant que possible.

Les matériaux utilisés pour les remblais proviendront exclusivement des matériaux décaissés sur les parties en déblais.

SATVAC

Immeuble Galaxie
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire
FR54076720515

Siret
076 720 515 000 14

APE
4939 C

Sybelles
.ski *by* *maulin*
by **Maulin.ski**

- **Minage / Pétardage de blocs (si nécessaire) :**
 - Pré-découpage, minage contrôlé avec retardateur si nécessaire ;
 - Calcul des charges en tenant compte de la nature et de la stratification du rocher afin d'éviter tout glissement ou accident inhérent à la nature des plans de stratification.

- **Rigoles superficielles et cunette en pied de talus :**
 - Mise en œuvre des cunettes ainsi que des rigoles superficielles d'une profondeur de 0,50m ;
 - Pente des rigoles de 12 à 15 % ;
 - L'implantation sera réalisée en tenant compte des bassins versant de chacune des zones et les eaux seront évacuées vers des écoulements naturels existants.
 - Une cunette est prévue en pied de chaque talus de déblais.

- **Concassage, régalage et compactage :**
 - Concassage des minéraux présents sur site avec concasseur ;
 - Granulométrie identique aux portions de pistes existantes ;
 - Régalage des minéraux concassés sur la zone terrassée ;
 - Compactage par couche successives pour une bonne stabilité des matériaux.

- **Masque drainant :**
 - Réalisation de masques drainants sur talus de déblais avec venue d'eau le cas échéant ;
 - Mise en place de matériaux drainants le cas échéant.

- **Enherbement :**
 - Enherbement effectué sur les zones terrassées en deux passes (après terrassements, et à l'année N+1) ;
 - Mélange adapté à l'altitude et à l'orientation ;
 - Un effort particulier sera fait sur les talus de remblais pour leur intégration.

SATVAC

Immeuble Galaxie
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire
FR54076720515

Siret
076 720 515 000 14

APE
4939 C

Sybelles
.ski *by* *maulin*
by **Maulin.ski**

2.4 Positionnement réglementaire du projet

2.4.1 Code de l'environnement

Au regard des rubriques suivantes de l'annexe du R122-2 du Code de l'Environnement, à date du 24 septembre 2020 :

CATÉGORIES de projets	PROJETS soumis à évaluation environnementale	PROJETS soumis à examen au cas par cas
43. Pistes de ski, remontées mécaniques et aménagements associés.	a) Création de remontées mécaniques ou téléphériques transportant plus de 1 500 passagers par heure.	a) Remontées mécaniques ou téléphériques transportant moins de 1 500 passagers par heure à l'exclusion des remontées mécaniques démontables et transportables et des tapis roulants mentionnés à l'article L. 342-17-1 du code du tourisme.
	b) Pistes de ski (y compris les pistes dédiées à la luge lorsque celles-ci ne comportent pas d'installation fixes d'exploitation permanente) d'une superficie supérieure ou égale à 2 hectares en site vierge ou d'une superficie supérieure ou égale à 4 hectares hors site vierge.	b) Pistes de ski (y compris les pistes dédiées à la luge lorsque celles-ci ne comportent pas d'installation fixes d'exploitation permanente) d'une superficie inférieure à 2 hectares en site vierge ou d'une superficie inférieure à 4 hectares hors site vierge.
	c) Installations et aménagements associés permettant d'enneiger une superficie supérieure ou égale à 2 hectares en site vierge ou d'une superficie supérieure ou égale à 4 hectares hors site vierge.	c) Installations et aménagements associés permettant d'enneiger une superficie inférieure à 2 hectares en site vierge ou une superficie inférieure à 4 hectares hors site vierge.
	Pour la rubrique 43, est considéré comme " site vierge " un site non accessible gravitairement depuis les remontées mécaniques ou du fait de la difficulté du relief, ou accessible gravitairement depuis les remontées mécaniques mais ne revenant pas gravitairement sur une piste de ski ou un départ de remontée mécanique du même domaine skiable au sens de l'article R. 122-10 du code de l'urbanisme. (1)	

Le projet de remplacement du TSF des ENVERS (mise en service en 1984 et débit de 1250 p/h) par le TK des ENVERS (débit de 900 p/h) est soumis à la procédure de demande d'examen au cas par cas.

2.4.2 Loi sur l'eau

La zone de projet n'impacte pas directement une zone humide ou un cours d'eau.

Le projet n'est pas soumis à la loi sur l'eau.

2.4.3 Code forestier

Aucun défrichement n'est envisagé, les portés réglementaires sont donc levées.

SATVAC

Immeuble Galaxie
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire
FR54076720515

Siret
076 720 515 000 14

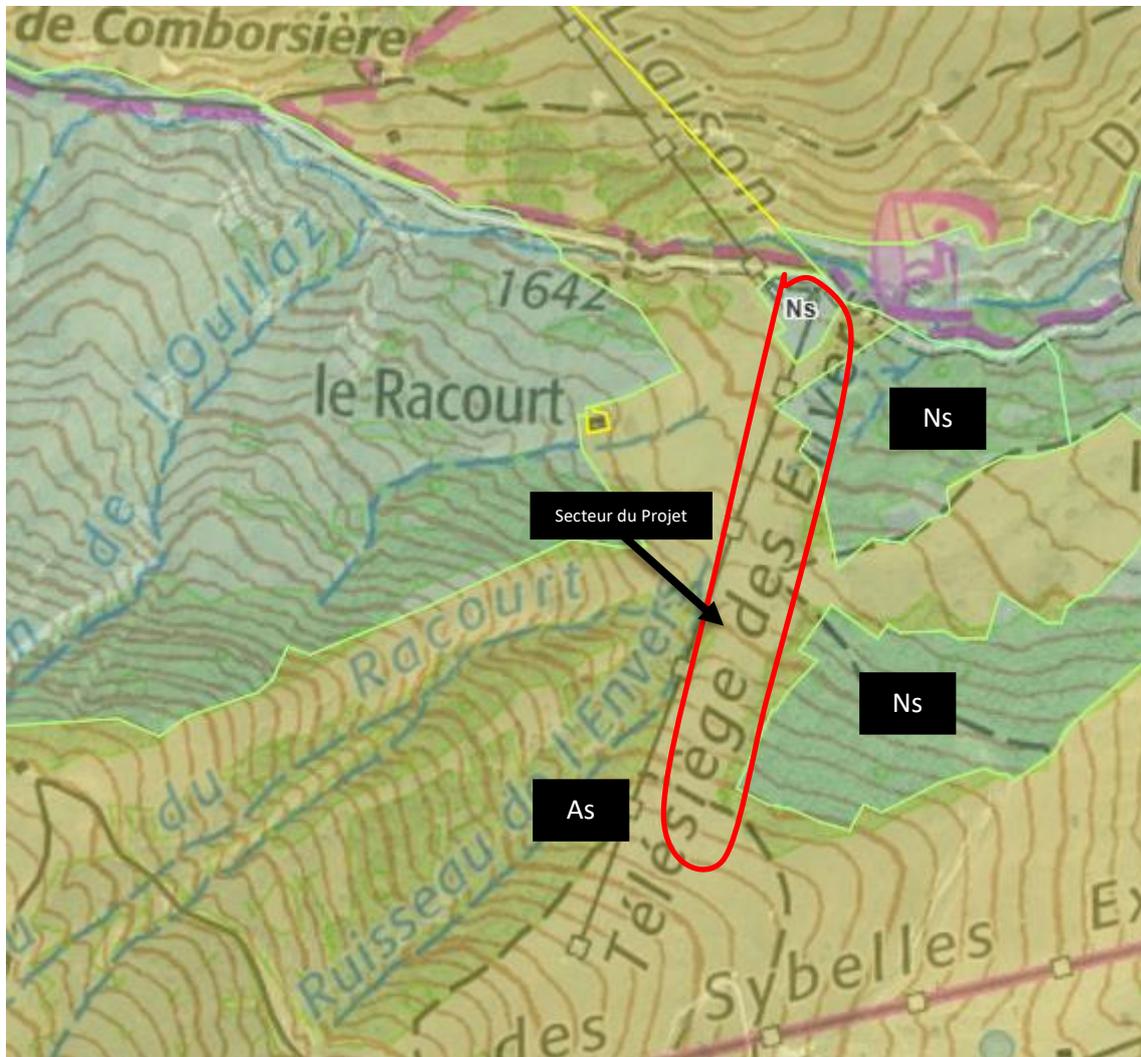
APE
4939 C

Sybelles
.ski *minim*
by Maulin.ski

3 Contexte réglementaire

3.1 Urbanisme

La commune de Villarembert dispose d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 5 avril 2017.



EXTRAIT DU PLAN DE ZONAGE DU PLU DE VILLAREMBERT
(SOURCE : OBSERVATOIRE DES TERRITOIRES DE LA SAVOIE)

La zone d'étude se trouve dans les zones As « Zone agricole, secteur qui est ou peut être aménagé en vue de la pratique du ski alpin » et Ns « Zone naturelle et forestière à protéger, secteur qui est ou peut être aménagé en vue de la pratique du ski alpin ».

La zone de projet est située sur des secteurs autorisant les aménagements liés au domaine skiable.

SATVAC

Immeuble Galaxie
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire
FR54076720515

Siret
076 720 515 000 14

APE
4939 C

Sybelles
.ski *minim*
by Maulin.ski

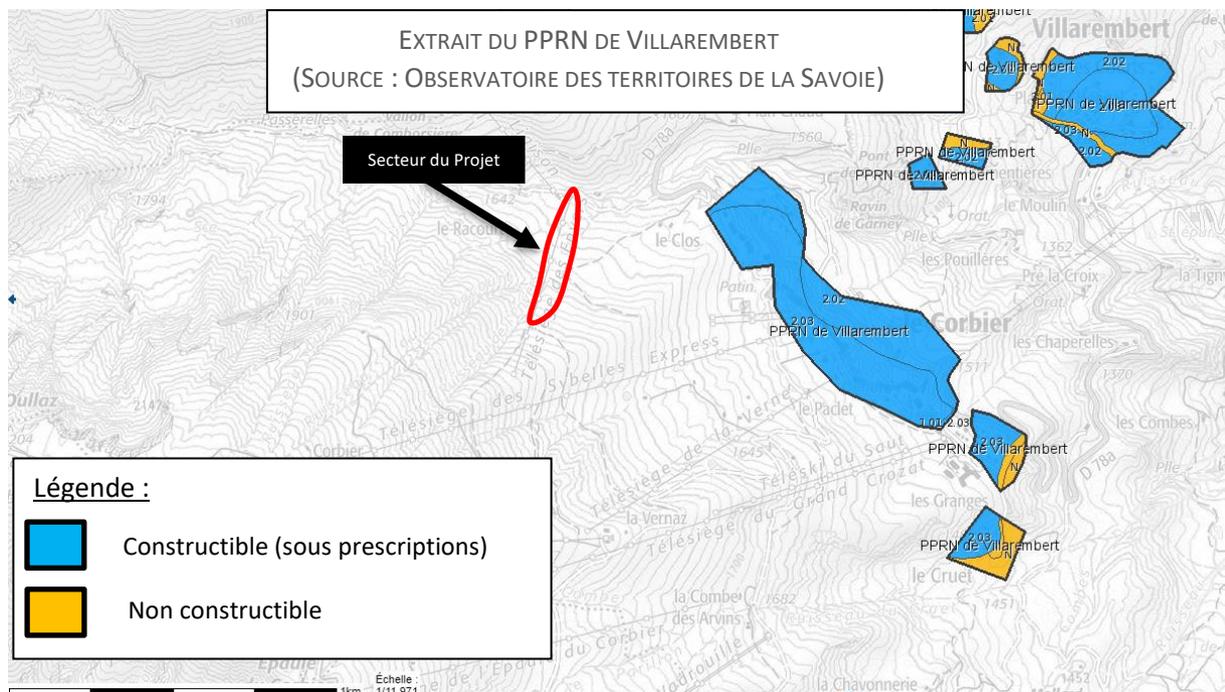
3.2 Les risques naturels

3.2.1 Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles

La commune dispose d'un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) approuvé le 22 juillet 2002. Sur la commune de Villarembert, les risques naturels répertoriés sont :

- Risque d'avalanche,
- Risque d'inondation,
- Risque de gonflement des argiles,
- Risque sismique.

Le projet étant éloigné des habitations, il n'est pas soumis au périmètre réglementaire du PPRN. Les secteurs concernés par le zonage réglementaire sont représentés sur la carte ci-dessous.



Le projet n'est pas concerné par les zonages réglementaires du PPRN de la commune de Villarembert.

SATVAC

Immeuble Galaxie
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire
FR54076720515

Siret
076 720 515 000 14

APE
4939 C

Sybelles
.ski *minim*
by **Maulin.ski**

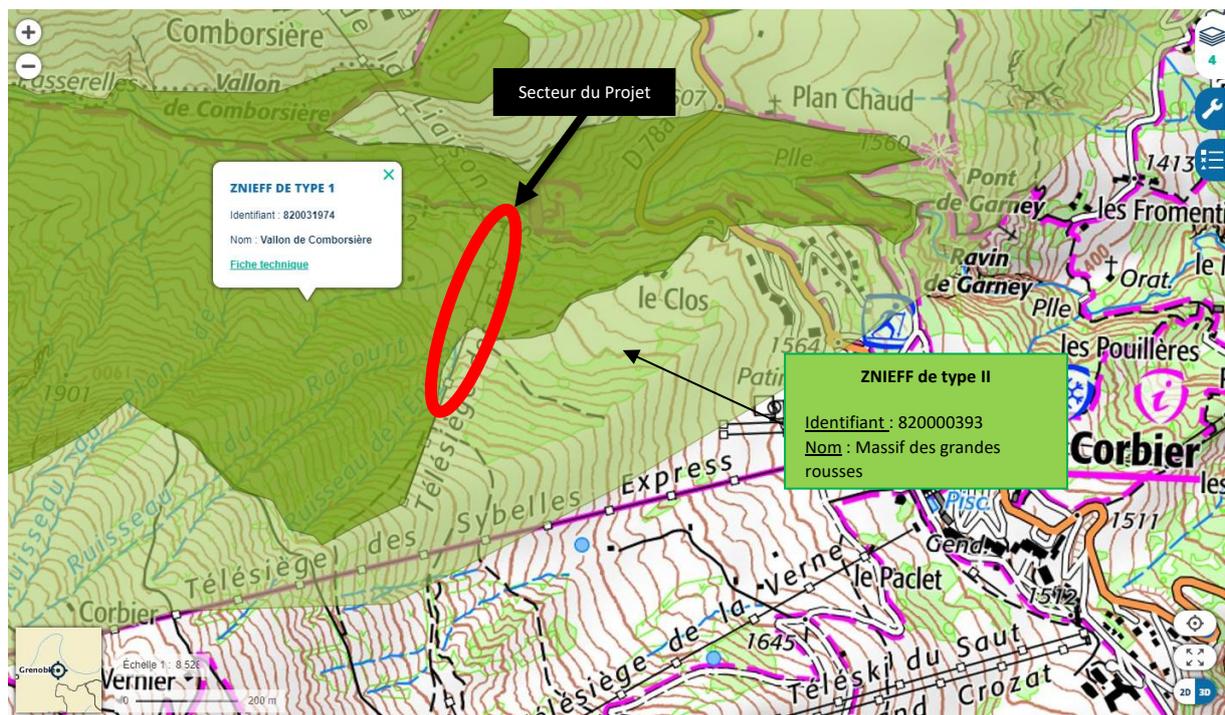
3.3 Zonages environnementaux

3.3.1 Les zonages d'inventaires

3.3.1.1 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

Les ZNIEFF sont des zones identifiées comme remarquables au regard de leurs qualités paysagères, faunistiques et/ou floristiques. Ces inventaires n'ont pas d'impact restrictif en matière d'aménagement mais il convient de prendre en compte la sensibilité des milieux.

La zone de projet est comprise dans la ZNIEFF de type I « Vallon de Comborsière » et dans la ZNIEFF de type II « Massif des grandes rousSES ».



EXTRAIT DE LA CARTE DES ZNIEFF (SOURCE : GEOPORTAIL)

3.3.1.2 Zone Importantes pour la Conservation des Oiseaux

Le projet n'est pas concerné par une ZICO. La ZICO la plus proche se situe à 25 km à vol d'oiseau de la zone de projet.

SATVAC

Immeuble Galaxie
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire
FR54076720515

Siret
076 720 515 000 14

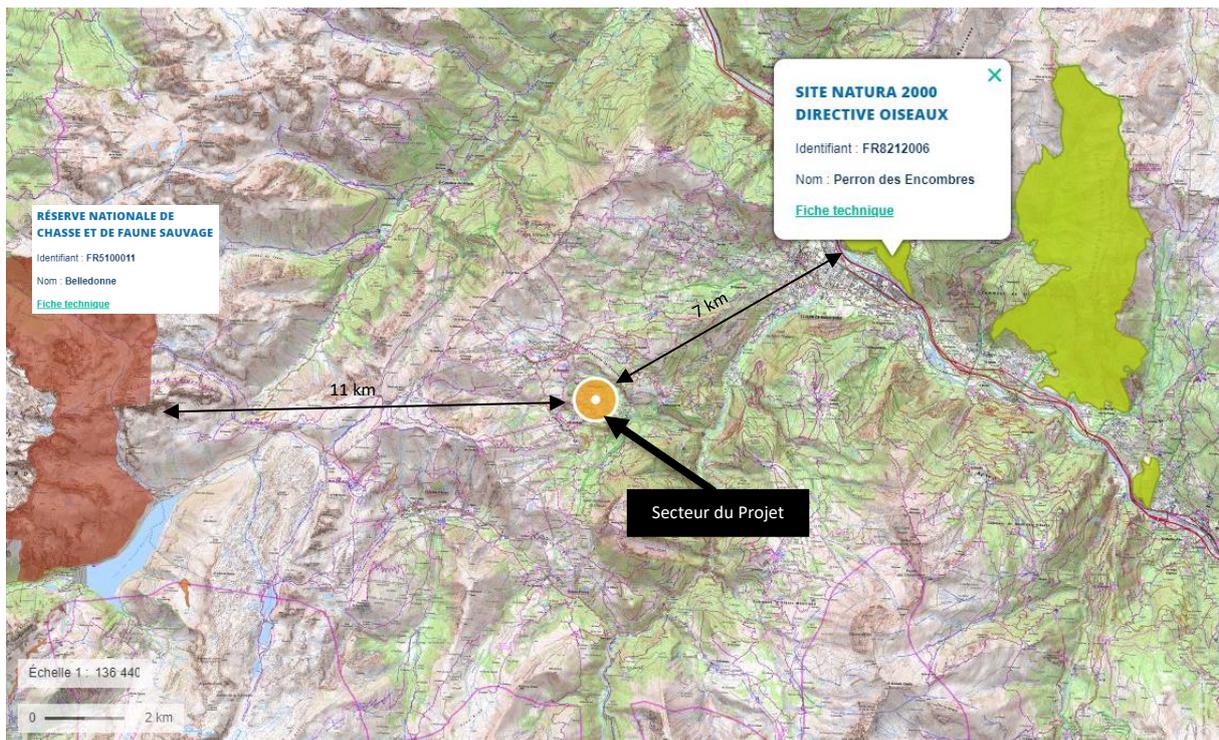
APE
4939 C

Sybelles
.ski *minim*
by Maulin.ski

3.3.2 Les zonages réglementaires

Le secteur n'est pas concerné par des zones Natura 2000 ni par des réserves de chasses et l'APPB le plus proche se situe à environ 10 km à vol d'oiseau de la zone concernée par le projet.

A noter, le projet est situé à plus de 6 km du site classé du Massif de l'Etendard et col du Glandon et sans co-visibilité directe ou indirecte car le projet est situé sur l'envers.



CARTE DE LOCALISATION DES SITES NATURA 2000

Le projet n'est pas concerné par des zonages réglementaires.

SATVAC

Immeuble Galaxie
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire
FR54076720515

Siret
076 720 515 000 14

APE
4939 C

Sybelles
.ski *minim*
by **Maulin.ski**

4 Contexte Paysager



LOCALISATION DES PRISES DE VUE

SATVAC

Immeuble Galaxie
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire
FR54076720515

Siret
076 720 515 000 14

APE
4939 C

Sybelles
.ski *maulin*
by **Maulin**.ski

4.1 Vues éloignées

4.1.1 Vues estivales



VUE ELOIGNEE DU TSF DES ENVERS DEPUIS LA PISTE 4x4

4.2 Vues rapprochées

4.2.1 Vues estivales



VUE RAPPROCHEE DE LA PARTIE BASSE DU TSF DES ENVERS

SATVAC

Immeuble Galaxie
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire
FR54076720515

Siret
076 720 515 000 14

APE
4939 C

Sybelles
.ski *minim*
by **Maulin.ski**



VUE RAPPROCHEE DE LA PARTIE BASSE DU TSF DES ENVERS



VUE RAPPROCHEE DE LA PARTIE HAUTE DU TSF DES ENVERS

SATVAC

Immeuble Galaxie
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire
FR54076720515

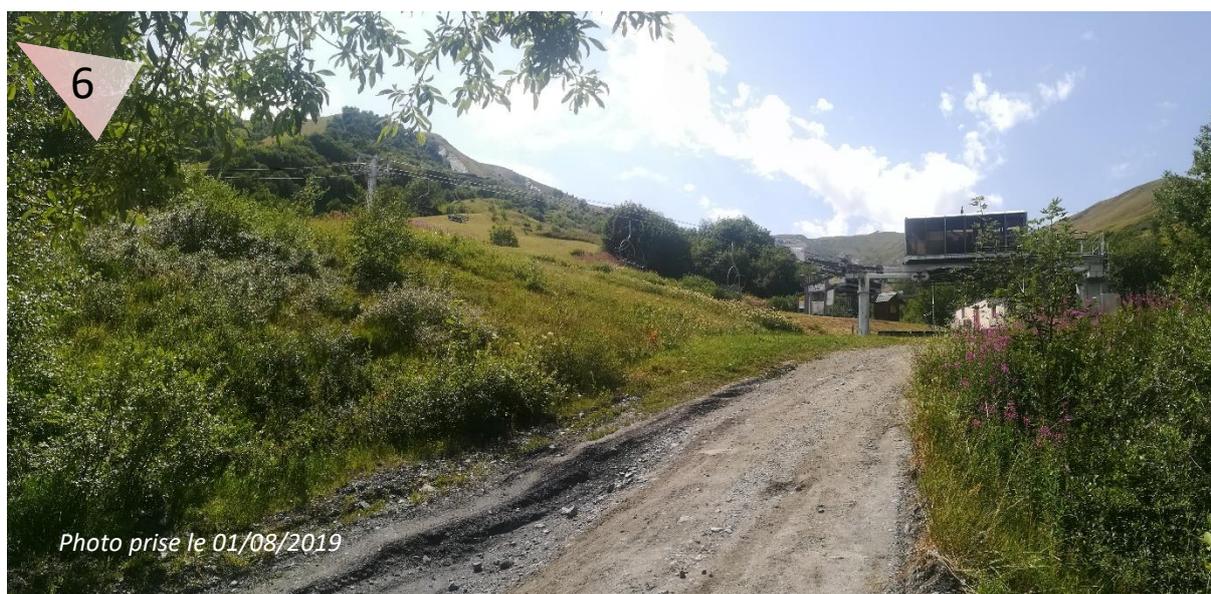
Siret
076 720 515 000 14

APE
4939 C

Sybelles
.ski *minim*
by Maulin.ski



VUE RAPPROCHEE DE L'ENSEMBLE DE LA LIGNE DU TSF DES ENVERS DEPUIS SA GARE DE DEPART



VUE RAPPROCHEE DE LA GARE DE DEPART DU TSF DES ENVERS DEPUIS LE CHEMIN D'ACCES 4x4

SATVAC

Immeuble Galaxie
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire
FR54076720515

Siret
076 720 515 000 14

APE
4939 C

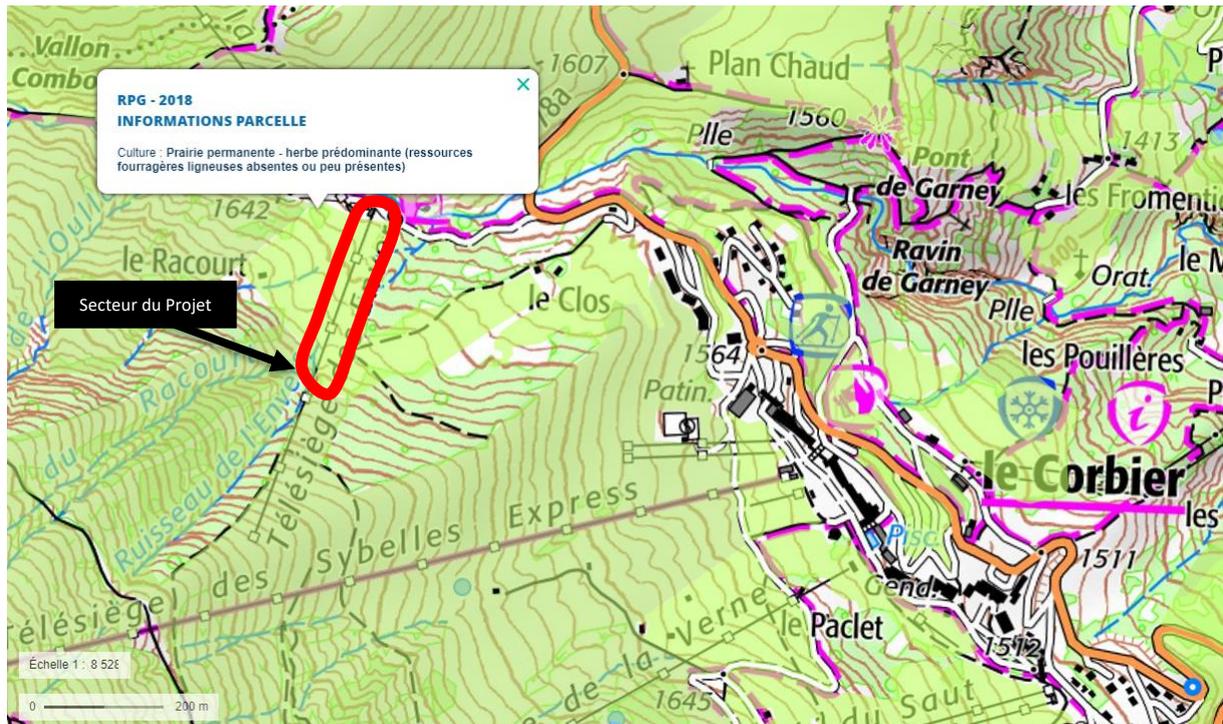
Sybelles
.ski *by* **Maulin.ski**

5 Contexte humain

5.1 Sylviculture

Le projet n'est pas concerné par des boisements.

5.2 Agriculture



AGRICULTURE ET PASTORALISME (SOURCE : RPG2019, GEOPORTAIL)

Le projet se situe sur des parcelles à usage agricole. Cette prairie permanente accueille des herbes prédominantes (ressources fourragères ligneuses absentes ou peu présentes).

Celle-ci ne sera pas supprimée mais un potentiel dérangement durant la phase des travaux sera à prévoir. Des mesures de gestion, d'information et de signalétique devront être mise en œuvre.

Le projet est concerné par une zone à usages agricole.

Une concertation devra être effectuée avec le(s) agriculteur(s) de la zone de projet.

Le tracé de la ligne, qui sera revégétalisée, retrouvera sa fonction agricole quelques années après les travaux.

SATVAC

Immeuble Galaxie
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire
FR54076720515

Siret
076 720 515 000 14

APE
4939 C

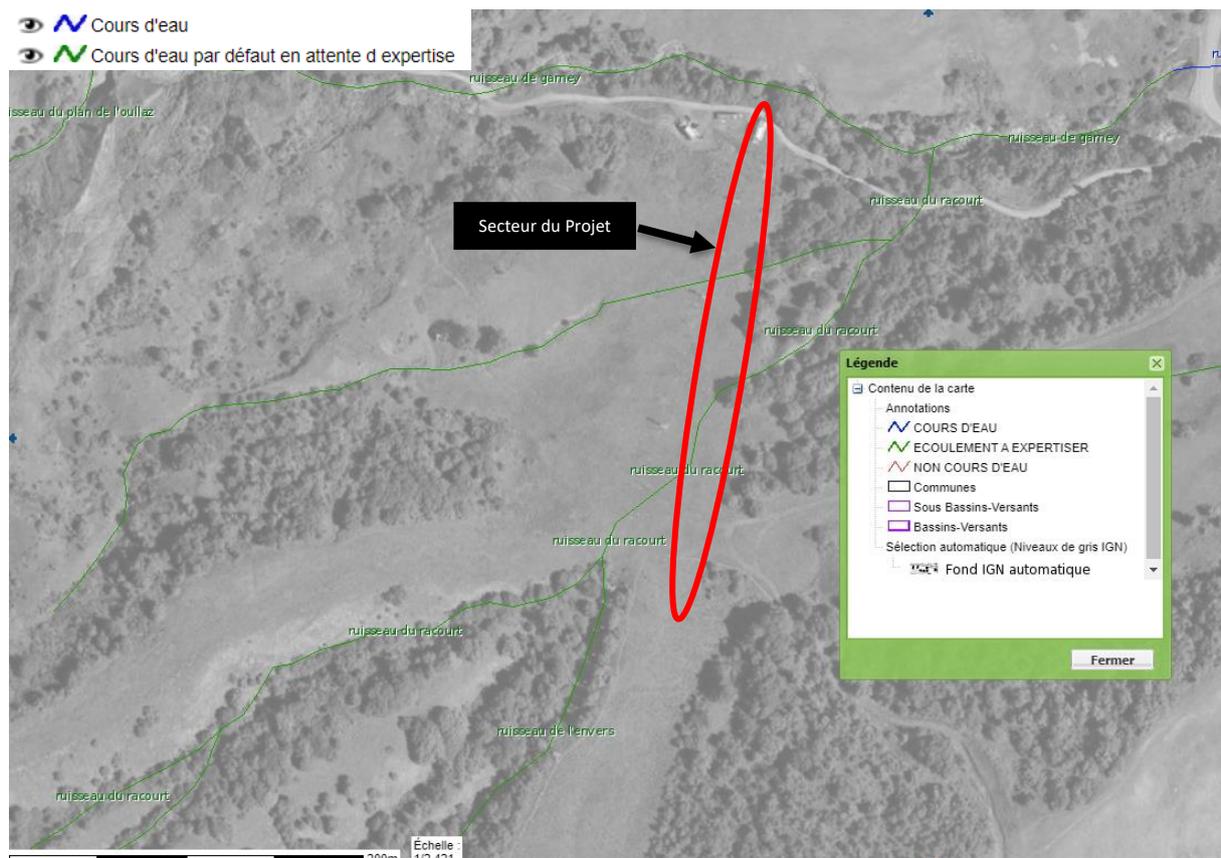
Sybelles
.ski *minim*
by **Maulin.ski**

5.3 Patrimoine

Le projet de remplacement du TSF des ENVERS par le TK des ENVERS n'est pas situé dans un périmètre de protection des abords de monuments historiques.

6 Contexte abiotique

6.1 Hydrographie



CARTE DE LOCALISATION DES COURS D'EAU (SOURCE : OBSERVATOIRE DES TERRITOIRES DE LA SAVOIE)

SATVAC

Immeuble Galaxie
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire
FR54076720515

Siret
076 720 515 000 14

APE
4939 C

Sybelles
.ski *minim*
by Maulin.ski



FOND DE CARTE IGN (SOURCE : GEOPORTAIL)

La zone de projet croise 2 cours d'eau intermittents :

- Ruisseau du Racourt
- Ruisseau non nommé

Ces 2 ruisseaux traversent le secteur de projet en souterrain à l'aide de buses. Ces buses viennent ensuite se jeter dans les thalwegs de la forêt qui jouxte la zone de projet.

Le projet prend justement en compte l'emplacement des traversées souterraines des cours d'eau car aucun terrassement n'est prévu sur le tracé des buses en place.

Le plan ci-dessous permet de visualiser l'interaction entre le projet et l'une des buses actuellement en place.

Néanmoins, lors des travaux, les cours d'eau seront repérés afin de ne pas endommager les buses en place.

SATVAC

Immeuble Galaxie
73300 Le Corbier

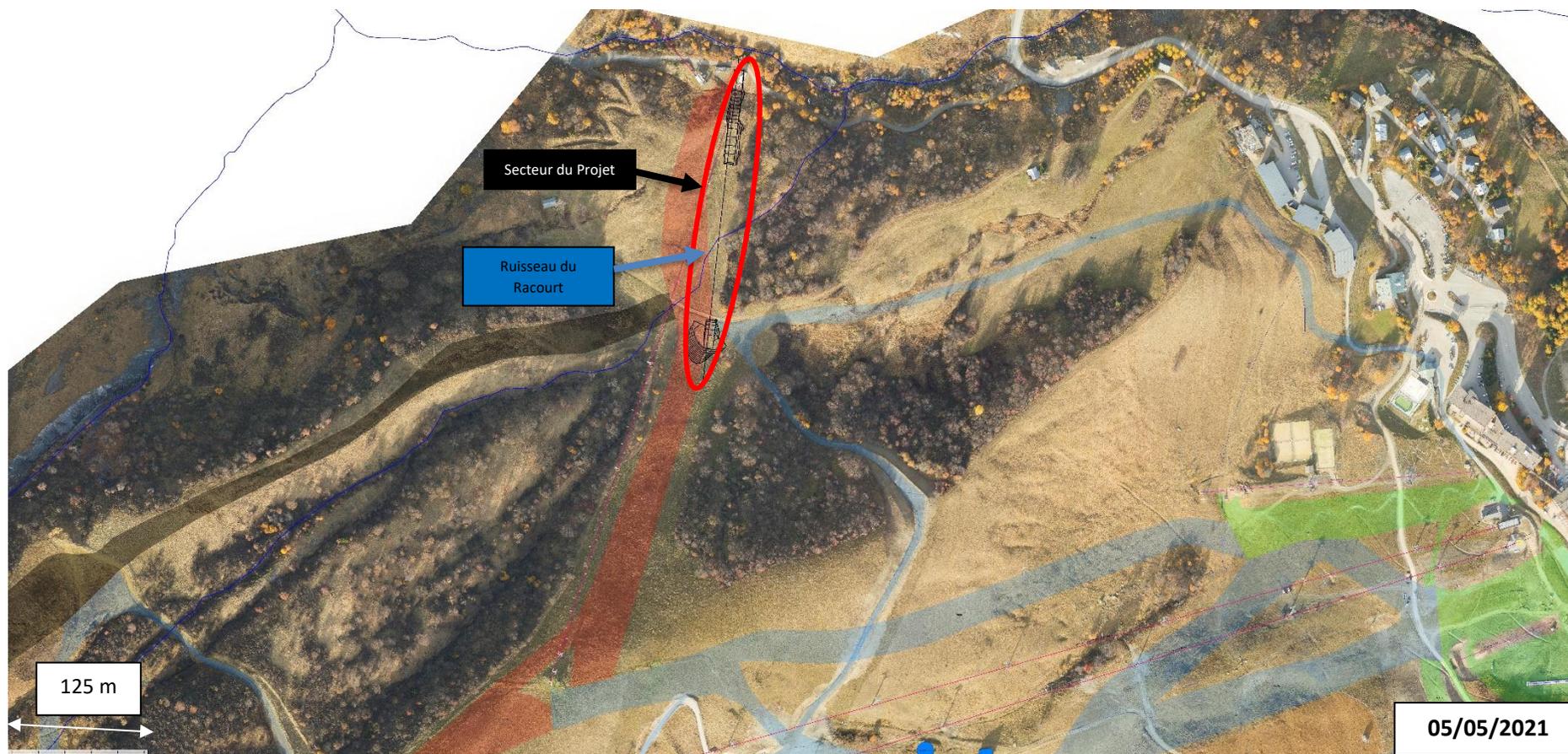
T. + 33 (0)4 79 83 02 55
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire
FR54076720515

Siret
076 720 515 000 14

APE
4939 C

Sybelles
.ski *minim*
by Maulin.ski



HYDROLOGIE DU SECTEUR DES ENVERS (SOURCE : GLOBAL MAPPER ET DDT73)

Des mesures de réduction seront mises en place pour limiter au maximum le risque de pollution du cours d'eau (cf. partie sur les mesures).

SATVAC

Immeuble Galaxie
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire
FR54076720515

Siret
076 720 515 000 14

APE
4939 C

Sybelles
.ski *maulin*
by **Maulin**.ski

6.2 Captage

Aucun captage n'est présent à proximité ou à l'aval de la zone de projet.

SATVAC

Immeuble Galaxie
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire
FR54076720515

Siret
076 720 515 000 14

APE
4939 C

Sybelles
.ski *minim*
by **Maulin.ski**

7 Contexte biotique

7.1 Habitats

Un travail cartographique a été réalisé sur le domaine skiable des Sybelles dans le cadre de son observatoire de l'environnement (prospections terrains le 10, 11 et 23 juin 2015 qui depuis ont été complétées par les multiples inventaires liés aux différents projets ayant eu lieu sur le domaine depuis cette date).

Les habitats sont qualifiés en fonction de leur sensibilité sur une échelle construite telle que :

Enjeu fort : L'habitat est communautaire, il est représentatif de sites Natura 2000 à proximité et héberge des formations écologiques remarquables.

Enjeu modéré : L'habitat peut être communautaire et représentatif d'un site Natura 2000. Il n'héberge cependant pas de formation écologique remarquable.

Enjeu faible : L'habitat n'est pas communautaire. Il est soit largement représenté sur le site, soit constitué de formations à faible valeur écologique.

Enjeu très faible : L'habitat ne présente qu'une richesse faible à inexistante. Il est également issu d'intervention humaines récentes ou trop perturbé pour que des formations écologiques remarquables s'y installent.

Ces enjeux sont bien entendus pondérés par les précisions sur la faune et la flore.

Les effets sur les habitats sont de 2 types :

- **La suppression d'une surface d'habitat** : Cela correspond à la construction d'une structure permanente qui empêche le retour d'un quelconque habitat.
- **La modification** : Cela correspond à la modification temporaire d'un habitat.

Les terrassements pour le remplacement du TSF des ENVERS par le TK des ENVERS vont engendrer une modification d'habitat.

SATVAC

Immeuble Galaxie
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire
FR54076720515

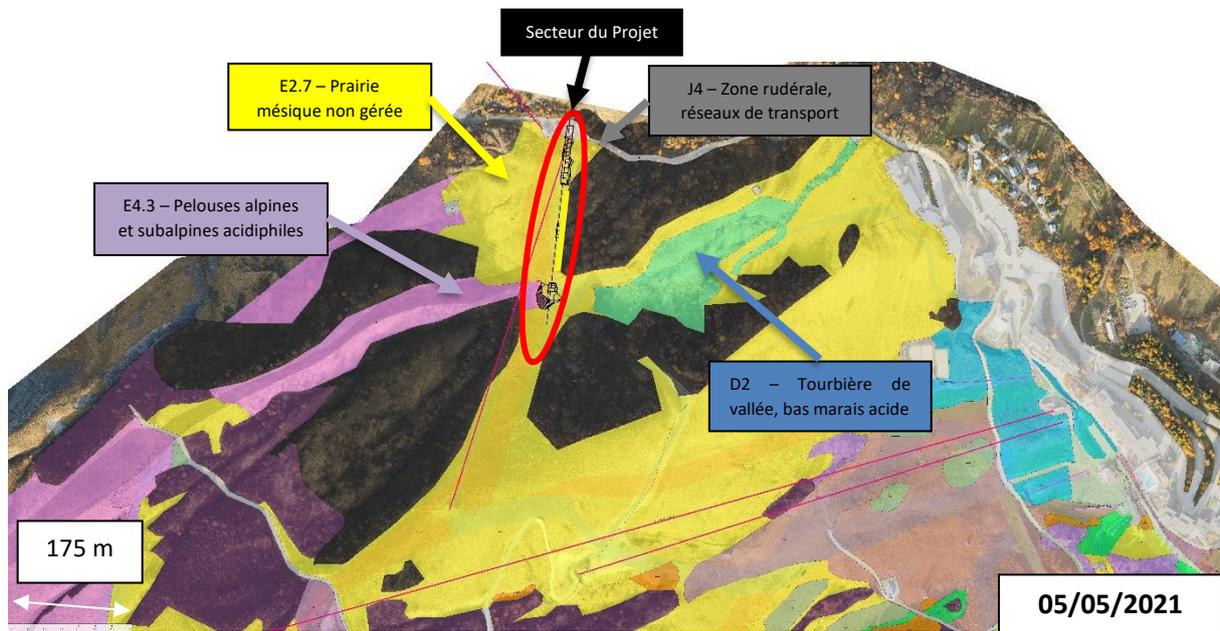
Siret
076 720 515 000 14

APE
4939 C

Sybelles
.ski *by* **Maulin.ski**

La zone de projet se situe :

- Sur sa partie basse, sur une zone rudérale anthropisée (170 m²),
- Sur sa partie aval et amont, sur une prairie mésique non gérée (1 690 m²),
- Sur sa partie haute, sur de la pelouse alpine et subalpine acidiphile (240 m²).



CARTE DU DIAGNOSTIC HABITATS – SECTEUR ENVERS (SOURCE : OBSERVATOIRE DE L'ENVIRONNEMENT DE LA SATVAC)

La surface totale modifiée par ce projet est de 0,21 ha.

Ainsi l'enjeu local pour ces habitats est donc considéré comme faible.

Le projet va engendrer une modification d'habitat. En effet, le tracé de la ligne sera revégétalisée suite aux travaux. À la vue des surfaces impactées relativement faibles, les impacts sur les habitats sont considérés comme faibles.

SATVAC

Immeuble Galaxie
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire
FR54076720515

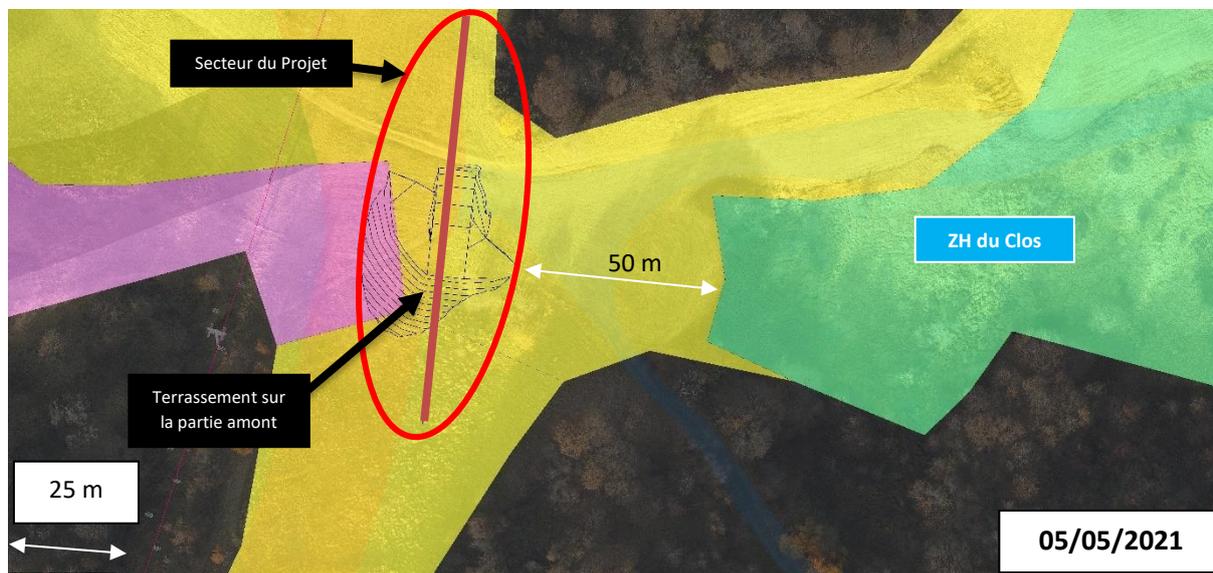
Siret
076 720 515 000 14

APE
4939 C

Sybelles
.ski *by* *maulin*
by **Maulin.ski**

7.2 Zones humides

Le secteur amont du projet se situe à proximité d'une zone humide (50 mètres), celle du Clos qui est un bas-marais acide.



CARTE DU DIAGNOSTIC HABITATS – SECTEUR AMONT DU PROJET DE TK DES ENVERS
(SOURCE : OBSERVATOIRE DE L'ENVIRONNEMENT DE LA SATVAC)

Cette information est confirmée par le Conservatoire des Espaces Naturels de Savoie (CEN 73).



CARTE DE LOCALISATION DES ZONES HUMIDES (SOURCE : CEN 73)

SATVAC

Immeuble Galaxie
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire
FR54076720515

Siret
076 720 515 000 14

APE
4939 C

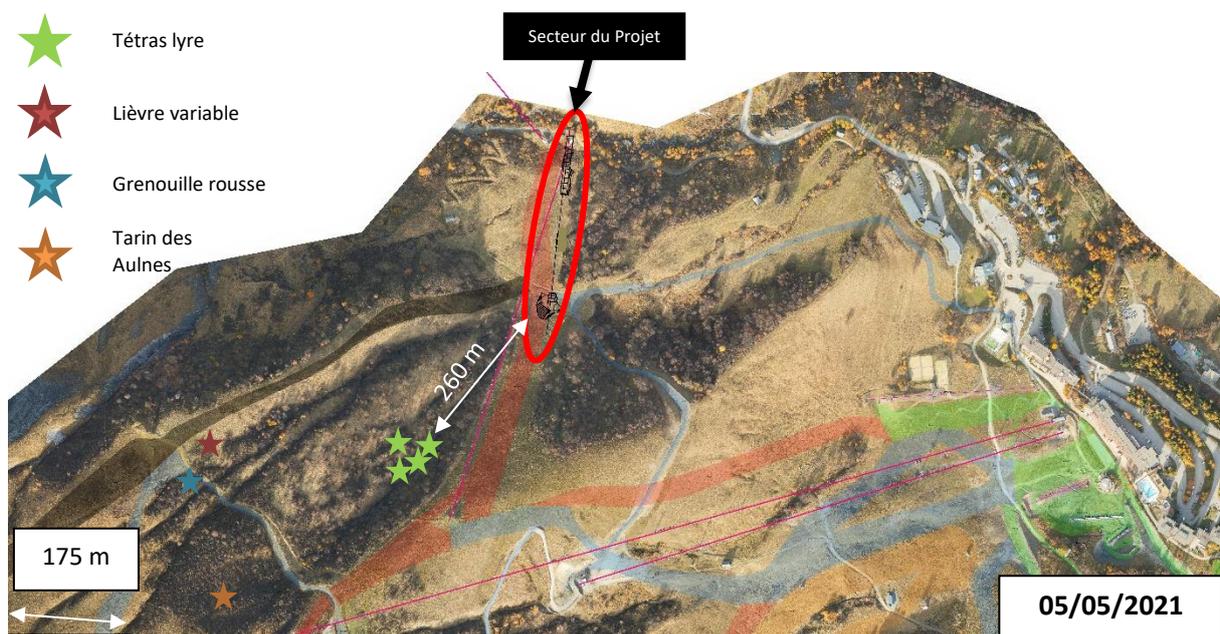
Sybelles
.ski *sybelles*
by Maulin.ski

Le projet se trouve à proximité de la zone humide du Clos (73CPNS7410).

Des mesures spécifiques (cf. partie sur les mesures) ainsi qu'un suivi environnemental de chantier devront être mis en place.

7.3 Flore et faune

Des inventaires ont été réalisés sur la zone en 2015 dans le cadre du diagnostic général de l'Observatoire. Depuis cette date, aucun projet ne nécessitant des travaux de terrassement n'a été réalisé et cette zone est pâturée tous les ans.



CARTE DE LOCALISATION DES ESPECES SENSIBLES (SOURCE : OBSERVATOIRE DE L'ENVIRONNEMENT DE LA SATVAC)

L'observatoire de l'environnement révèle la présence du Tétrás lyre plus en amont du projet et en secteur boisé (à 260 mètres exactement).

Cette information est confirmée par les données de l'Observatoire des Galliformes de Montagne (OGM) qui révèle un secteur des ENVERS se situant à proximité d'une zone potentiellement plus ou moins favorable à l'hivernage du Tétrás lyre. Le secteur en projet se situe sur une piste de ski exploitée durant la saison hivernale.

Quant à la reproduction, le secteur de projet se situe sur une zone où le potentiel est faible sur sa partie basse et fort sur tout le reste du projet. Néanmoins la période de reproduction et d'élevage des nichées qui dure d'avril à fin août n'est pas concernée par le planning du projet qui se déroulera de septembre à novembre 2021.

SATVAC

Immeuble Galaxie
73300 Le Corbier

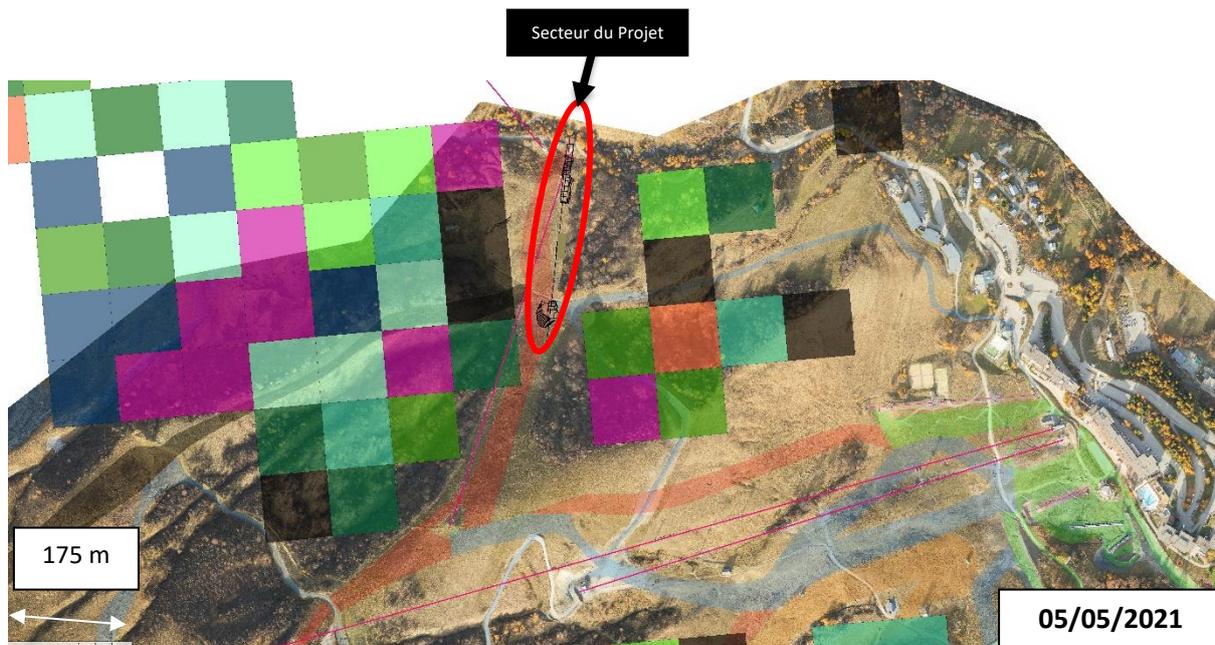
T. + 33 (0)4 79 83 02 55
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire
FR54076720515

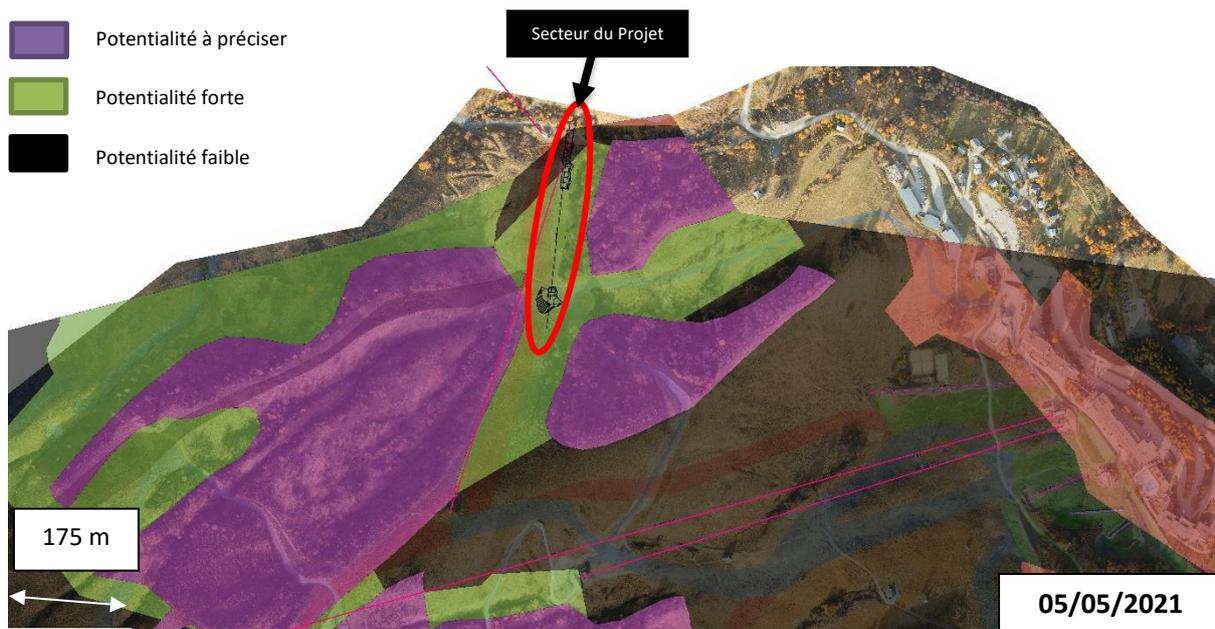
Siret
076 720 515 000 14

APE
4939 C

Sybelles
.ski *mountain*
by Maulin.ski



CARTOGRAPHIE DES ZONES POTENTIELLES D’HIVERNAGE DU TETRAS LYRE (SOURCE : OGM)



CARTOGRAPHIE DES ZONES POTENTIELLES DE REPRODUCTION DU TETRAS LYRE (SOURCE : OGM)

SATVAC

Immeuble Galaxie
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire
FR54076720515

Siret
076 720 515 000 14

APE
4939 C

Sybelles
.ski *by* *maulin*
by **Maulin.ski**

Une espèce faunistique à enjeux a été observée à proximité de la zone de projet.

Espèces potentielles ou avérées	Nom latin	Nom vernaculaire	Sensibilité de l'espèce	Sensibilité au regard du site et de son utilisation
Espèce observée ou entendue	<i>Tetrao tetrix</i>	Tétras-lyre	FORTE	FORTE

Concernant la flore, l'observatoire de l'environnement révèle qu'aucune espèce végétale protégée n'a été observée sur la zone de projet.

À la vue des surfaces induites par le projet (0.21 ha), les impacts sur les habitats vont être très réduits. De plus, les travaux seront réalisés après le 01 septembre pour éviter le dérangement des espèces présentes à proximité de la zone de projet.

SATVAC

Immeuble Galaxie
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire
FR54076720515

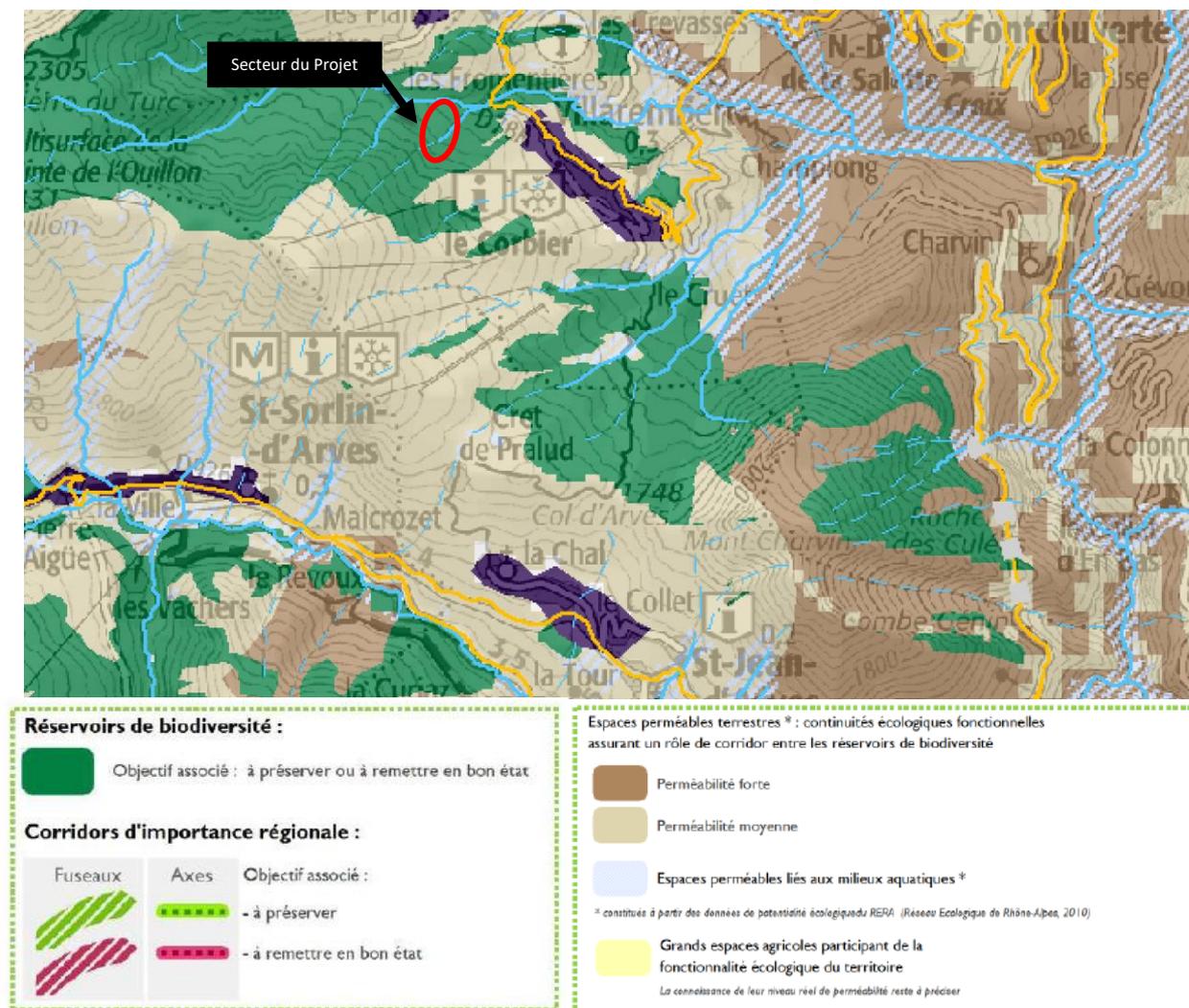
Siret
076 720 515 000 14

APE
4939 C

Sybelles
.ski *by maulin*
by **Maulin.ski**

7.4 Les continuités écologiques

7.4.1 Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)



EXTRAIT DE LA CARTE DU SRCE

(SOURCE : ATLAS REGIONAL – CARTOGRAPHIE DES COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE, SRCE)

La zone de projet, déjà morcelée par de nombreux usages ne représente pas à petite échelle un corridor important. Toutefois, dans le SRCE, de portée régionale, le massif constitue un réservoir de biodiversité important entre le Grésivaudan et la Maurienne.

SATVAC

Immeuble Galaxie
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

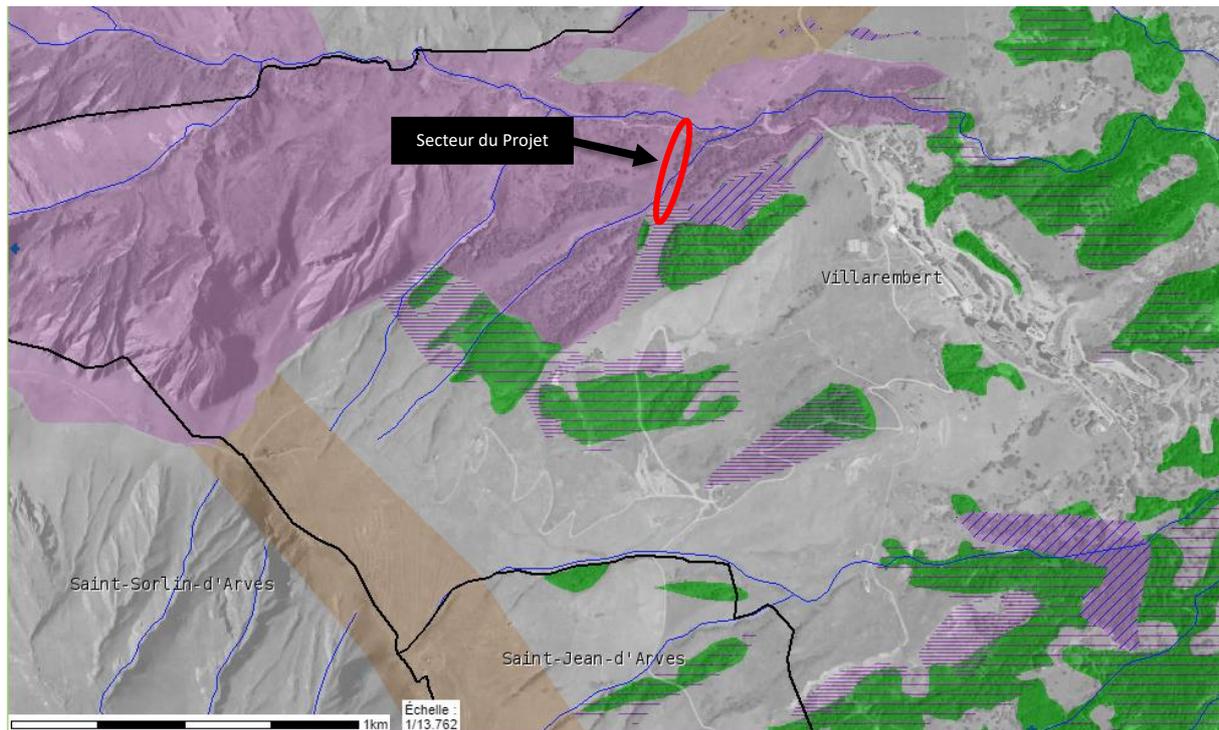
TVA intracommunautaire
FR54076720515

Siret
076 720 515 000 14

APE
4939 C

Sybelles
.ski *minim*
by Maulin.ski

7.4.2 Trame verte et bleue en Savoie



Trame Verte

- Axes Corridors SRCE
- Corridors SRCE
- Réservoirs de biodiversité
- Ilot de sénescence (complémentaire SRCE)
- Issus des orientations nationales
- Pelouse sèche (complémentaire Savoie)
- Tétrasyre potentialité forte (compl. SRCE)
- Tétrasyre à préciser (compl. SRCE)
- Corridors biologiques
- Principaux massifs forestiers

Trame Bleue

- Frayères
- Ecrevisse liste 2
- Poisson liste 1
- Poisson liste 2
- Cours d'eau Liste 1
- Cours d'eau Liste 2
- Autres cours d'eau
- Zones humides, ZNIEFF aquatiques et humides

CARTE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE DE SAVOIE (SOURCE : OBSERVATOIRE DES TERRITOIRES DE LA SAVOIE)

Le projet n'est pas concerné par un corridor biologique départemental. Comme vu dans les parties précédentes, le projet se situe dans la ZNIEFF de type I « Vallon de Comborsière », est à proximité de la zone humide du Clos et se trouve sur un site où la potentialité de dérangement du Tétrasyre est à préciser voire forte.

Néanmoins, la zone de projet qui se situe au cœur du domaine skiable, présente déjà de nombreux obstacles (remontées mécaniques, chemins 4x4, ...) pour le déplacement de la faune.

Les travaux de remplacement du TSF par un TK n'induiront pas une rupture de la continuité du corridor. Des perturbations durant le temps des travaux sont à prévoir. Des mesures seront donc mises en place. Les enjeux sont donc considérés comme faibles.

SATVAC

Immeuble Galaxie
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire
FR54076720515

Siret
076 720 515 000 14

APE
4939 C

Sybelles
.ski *sybelles*
by **Maulin.ski**

8 Variantes

Aucune variante n'a été étudiée pour ce projet.

9 Effets cumulés

Au cours de l'année 2021, la station du Corbier envisage de réaliser des travaux sur le secteur haut de la station, au niveau du plan de la Guerre. En effet, la SATVAC souhaite remplacer le TK Nieblais 0 par 3 tapis couverts. L'objectif de ces travaux est d'améliorer le confort des usagers tout en augmentant le débit qui en cas de forte affluence ne permet pas à l'heure actuel d'absorber tous les flux des skieurs qui veulent se rendre à l'Ouillon pour basculer sur les autres stations du domaine skiable relié des Sybelles.

SATVAC

Immeuble Galaxie
73300 Le Corbier

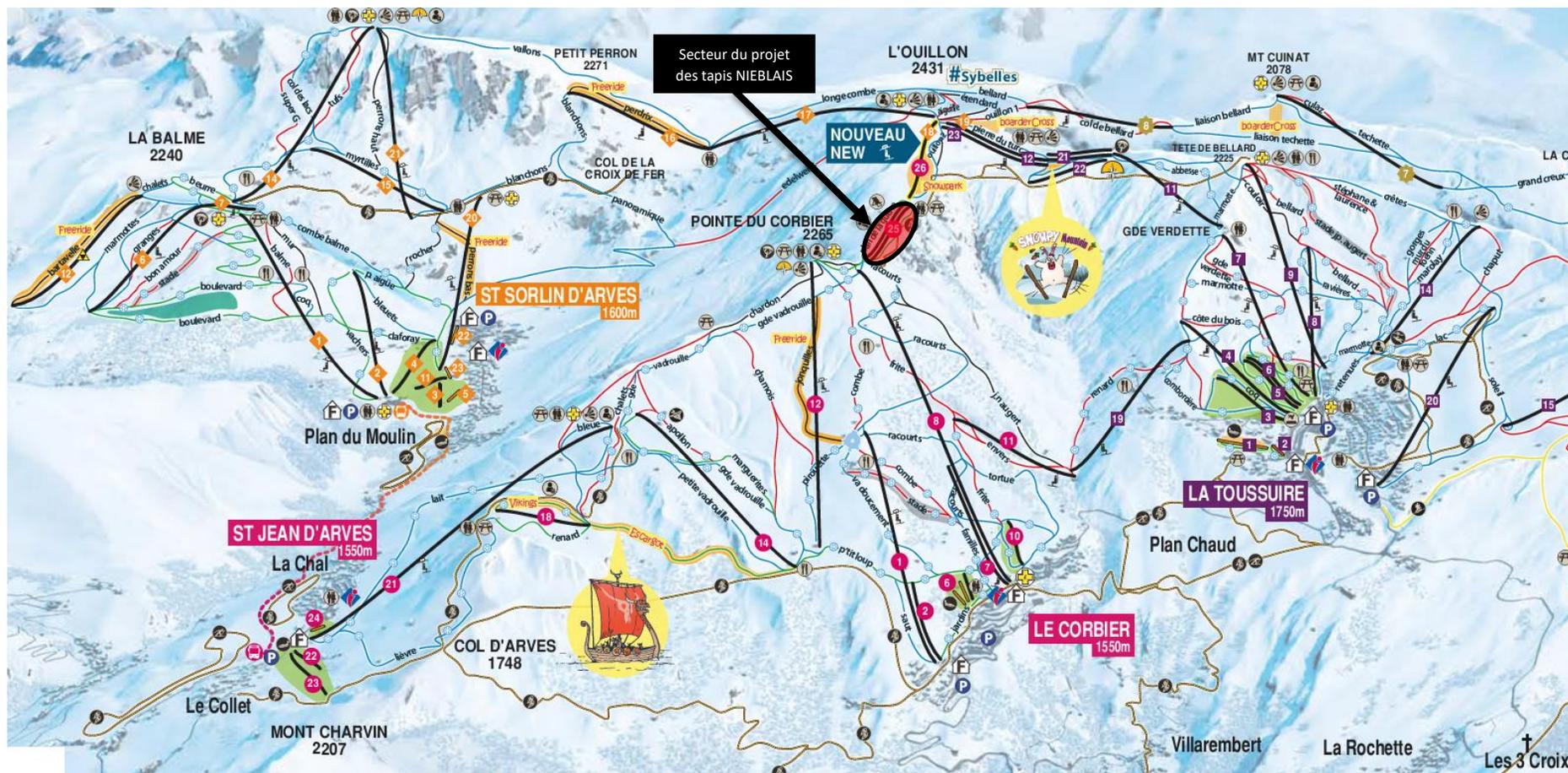
T. + 33 (0)4 79 83 02 55
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire
FR54076720515

Siret
076 720 515 000 14

APE
4939 C

Sybelles
.ski *mimim*
by **Maulin.ski**



Localisation des projets 2021 de la station du Corbier
 (extrait du plan des pistes 2020 – 2021)

SATVAC

Immeuble Galaxie
 73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55
 F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire
 FR54076720515

Siret
 076 720 515 000 14

APE
 4939 C

Sybelles
 .ski *infin*
 by **Maulin.ski**

10 Les mesures

10.1 Les mesures d'évitement

10.1.1 ME1 - Information groupement pastoral

L'enjeu agropastoral est important sur le site.

Une information en amont du groupement pastoral est impérative avec le début des travaux spécifiques pour le remplacement du TSF des ENVERS par le TK des ENVERS.

10.1.2 ME2 - Mise en défens de la zone humide du Clos

Pour rappel, aucune opération n'est prévue en milieu humide. Toutefois, pour s'assurer de la préservation de cette zone du passage des engins, le bas marais présent à proximité des travaux sera mis en défens pendant la durée des travaux.

Un panneau d'information sera également affiché au niveau des piquets sur la raison de la mise en défens.



PANNEAU D'INFORMATION ET EXEMPLE DE MISE EN DEFENS ENGAGEE POUR LE PROJET DE LA PISTE DU LAIT

SATVAC

Immeuble Galaxie
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire
FR54076720515

Siret
076 720 515 000 14

APE
4939 C

Sybelles
.ski *by* **Maulin.ski**

10.2 Les mesures de réduction

10.2.1 MR1 – Calendrier de chantier

Cette mesure est un engagement important de la part du maître d'ouvrage.

Un travail d'affinage de ce calendrier en fonction des périodes sensibles est apporté. Il permet de garantir que la conservation des espèces n'est pas remise en cause sur le site et écarte la potentialité de destruction d'individus ou de nichées.

Pour la définition du planning de chantier plusieurs éléments sont pris en compte :

- Les espèces dont les périodes sensibles peuvent être dérangées par les travaux,
- Les périodes de fontes de la neige, induisant la mise en eau des talwegs,
- Les difficultés d'accès aux zones de travaux,
- Le temps nécessaire pour réaliser les travaux avec une mise en sécurité optimale du personnel de chantier,
- L'arrivée des premières neiges et des vagues de froid de début novembre.

Au vu des potentialités d'accueil faunistique et l'activité pastorale du secteur, le maître d'ouvrage s'engage à commencer les travaux après le 01 septembre 2021.

10.2.2 MR2 - Installation de chantier

Les installations de chantier seront implantées hors des zones sensibles identifiées comme telles : les talwegs et les zones humides.

Les aires de stockages des hydrocarbures (cuve à fioul) seront abritées de la pluie et équipés de dispositif de rétention étanche. L'entreprise retenue pour le terrassement assurera la surveillance des conditions de stockages et de manipulations des produits polluants.

L'entretien des véhicules de chantier ainsi que leur approvisionnement en carburant seront effectués en dehors des zones sensibles, dans un lieu non susceptible de permettre un transfert rapide d'une pollution accidentelle vers les eaux de surface ou souterraines.

SATVAC

Immeuble Galaxie
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire
FR54076720515

Siret
076 720 515 000 14

APE
4939 C

Sybelles
.ski *by Mautin*
by **Mautin.ski**

10.2.3 MR3 – Revégétalisation

0,235 hectare au total seront impactés par les déambulations d'engins. L'ensemble de ces zones seront revégétalisées. La revégétalisation consiste à semer un mélange de graines, auquel sont ajoutés des éléments nutritifs et de fixation pour tenir le mélange en place en cas de pentes fortes.

Une végétalisation permet une résilience du milieu en 2 à 3 ans en termes paysager et fourrager, en 10 à 15 ans en termes de dynamique naturelle.

Ce mélange n'est pas composé de plantes envahissantes et les plantes allochtones disparaissent du cortège au bout de quelques années pour laisser ensuite la place aux plantes autochtones dont l'implantation est de fait facilitée par un mélange de graine adapté au site.

Les précautions suivantes seront prises de manière à obtenir une plus rapide cicatrisation du milieu :

- Adapter les semences aux différentes conditions écologiques,
- Éviter toute divagation d'engins après le réensemencement,
- En cas d'atteinte accidentelle au couvert végétal en dehors du chantier, un traitement immédiat avec réensemencement selon les mêmes modalités sera obligatoirement entrepris.

Un rappel du plan de réensemencement sera fait à l'équipe technique avant le chantier. Un suivi aura lieu afin de contrôler le respect du plan de réensemencement.

SATVAC

Immeuble Galaxie
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire
FR54076720515

Siret
076 720 515 000 14

APE
4939 C

Sybelles
.ski *by maulin*
by **Maulin.ski**

10.2.4 MR4 - Réduction du risque de pollution turbide et chimique

Le risque de pollution chimique est dû à l'utilisation d'engins et d'outils motorisés dans la zone de projet. Pour limiter ce risque et parer tout incident éventuel, plusieurs préconisations seront appliquées.

Le risque de pollution turbide est dû aux ruissellements sur des terrains où le sol a été mobilisé par les travaux eux-mêmes ou le passage d'engins.

10.2.4.1 Kits antipollution

Chaque engin sera équipé d'un kit antipollution conforme à l'engin concerné. Le personnel des entreprises de réalisation sera informé de la présence de ce kit et formé à son utilisation. La manipulation d'outils motorisés (groupe électrogène par exemple) fera également l'objet d'une manipulation attentive. Les équipes à pied seront elles aussi équipées d'au minima un kit antipollution.

10.2.4.2 Formation des personnels

Les entreprises retenues devront être informées des sensibilités du site en chantier et formées à l'application des bonnes pratiques et autres mesures. Cette sensibilisation sera faite grâce à une réunion d'information préalable au démarrage des chantiers. Un affichage de ces bonnes pratiques pourra être mis en place sur les différentes zones de chantier durant la totalité des travaux. Afin de préserver au mieux le milieu naturel, les entreprises retenues devront s'engager à respecter la réglementation en vigueur.

10.2.4.3 Gestion des déchets

Les déchets produits seront gérés selon la réglementation en vigueur. Leur stockage ne sera possible que sur les aires de stockage qui seront définies lors de l'installation de la base vie du chantier. Des contenants adaptés seront fournis par les entreprises de réalisation à qui incombera la charge de leur collecte et de leur élimination.

10.2.4.4 Limitation des travaux en période de pluie

Les travaux de terrassement seront stoppés lors des événements pluvieux importants pour éviter les ruissellements de surface et les accidentels renvois d'eau vers le ruisseau du Racourt.

SATVAC

Immeuble Galaxie
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire
FR54076720515

Siret
076 720 515 000 14

APE
4939 C

Sybelles
.ski *by* **Maulin.ski**

10.2.5 MR5 – Délimitation des buses des cours d'eau

Etant donné la présence de 2 buses sur le secteur de projet, avant d'entreprendre les travaux de terrassement, ces dernières seront repérées et délimitées afin d'éviter tout risque de dégradation de ces ouvrages souterrains.

10.2.6 MR6 - Plan de circulation, de stationnement et de stockage

Les engins emprunteront les pistes carrossables déjà existantes ce qui évitera toutes divagations. Le stationnement de longue durée (nuits et jours non travaillés) ne sera possible que sur les aires dédiées représentées sur la carte page suivante. De la même manière, tout stockage ne sera possible que sur ces aires de stationnement.

Les stockages seront conformes à la réglementation. Autrement dit, leurs positions, leurs modalités (contenant, quantité, approvisionnement) seront définies en fonction de la substance et/ou du matériel, et ce, sous le contrôle du maître d'ouvrage, des maîtres d'œuvre et du coordinateur sécurité et protection de la santé.

La carte page suivante est un schéma de principe. La position et la surface exacte des zones de stockage, de stationnement/dépose seront affinées dans les phases suivantes du projet directement sur le terrain de manière à valider les choix avec les entreprises de réalisation (en fonction des matériels utilisés, des évolutions non substantielles du projet, etc.).

Voir carte page suivante.

SATVAC

Immeuble Galaxie
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire
FR54076720515

Siret
076 720 515 000 14

APE
4939 C

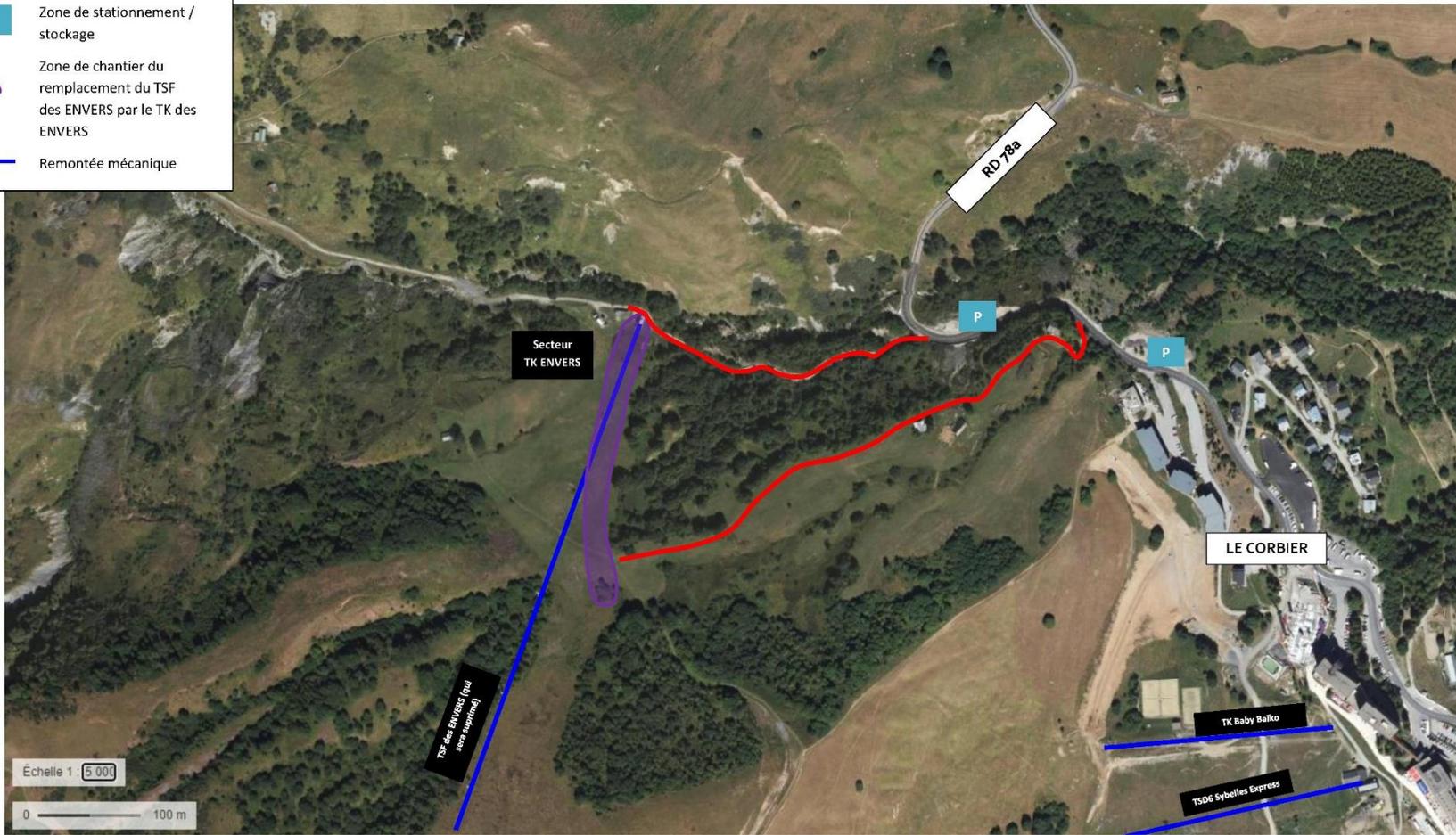
Sybelles
.ski *mimim*
by **Maulin.ski**



PLAN DE CIRCULATION DES ENGINES DE CHANTIERS
DOMAINE SKIABLE CORBIER (secteur des Envers)
ETE 2021

LEGENDE :

-  Circulation engins de TP
-  Zone de stationnement / stockage
-  Zone de chantier du remplacement du TSF des ENVERS par le TK des ENVERS
-  Remontée mécanique



10.3 Les mesures de suivi

10.3.1 MS1 – Suivi environnemental de chantier

La mesure MS1 a pour objectif de contrôler le respect des mesures énoncées dans la présente demande d'examen au cas par cas.

Cette mesure prévoit 3 visites sur le chantier avec, pour chacune, des comptes rendus.

- 1 réunion de lancement avec l'entreprise de terrassements pour la mise en place des préconisations de mises en défens.
- 1 réunion en cours de travaux pour attester de l'efficacité des mesures et les réadapter si besoin, contrôler la turbidité de l'eau.
- 1 en année n+1 pour évaluer l'efficacité des mesures (bonne reprise, pas de ravinement, présence des zones humides, etc.).

SATVAC

Immeuble Galaxie
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire
FR54076720515

Siret
076 720 515 000 14

APE
4939 C

Sybelles
.ski *mimim*
by **Maulin.ski**

11 Conclusion

Suite à des travaux structurants réalisés sur la station depuis 2016, la répartition des flux skieurs a fortement évolué sur le domaine des Sybelles et notamment dans les stations de la SATVAC (Le Corbier et Saint Jean d'Arves). Le secteur des ENVERS qui autrefois constituait l'unique point de liaison entre Le Corbier et la Toussuire est aujourd'hui « délaissé » au profit de la liaison haute assurée par l'Ouillon.

Du côté de la SATVAC, cette liaison est actuellement assurée par un TSF3 datant de 1984. Son entretien est donc coûteux et offre un débit faible, une vitesse de montée lente et un confort minimal pour les usagers.

Pour mieux répondre aux nouveaux flux skieurs, la SATVAC souhaite démonter ce TSF et le remplacer sur sa partie basse par un TK (téléski).

Pour s'adapter à la clientèle débutante la plus concernée par l'utilisation de cet appareil, il est nécessaire d'entreprendre des travaux de terrassement de la ligne de montée. Par conséquent, ces travaux qui concernent une surface de 2 100 m² mobiliseront 1 800 m³ de déblais et 700 m³ de remblais.

Le projet est en adéquation avec le PLU et non concerné par des zonages réglementaires. De plus, il se situe en majeure partie sur de la prairie mésique non gérée ayant une sensibilité faible et ne présentant pas une diversité floristique importante.

Cependant, les terrassements se situent à proximité de la zone humide du Clos et une espèce faunistique sensible a été recensée : Le Tétrás lyre.

Par conséquent, les enjeux et les impacts du projet sont donc précisés dans ce dossier et des mesures seront mises en place pour éviter et réduire les effets :

- ME1 – Information groupement pastoral,
- ME2 – Mise en défens de la zone humide du Clos,
- MR1 – Calendrier de chantier adapté avec un début de chantier après le 01/09/2021,
- MR2 – Installation de chantier,
- MR3 – Revégétalisation,
- MR4 – Réduction du risque de pollution turbide et chimique,
- MR5 – Délimitation des buses des cours d'eau,
- MR6 – Plan de circulation, de stationnement et de stockage,
- MS1 – Suivi environnemental de chantier.

Ainsi, une étude d'impact pour ce projet ne semble pas nécessaire.

SATVAC

Immeuble Galaxie
73300 Le Corbier

T. + 33 (0)4 79 83 02 55
F. + 33 (0)4 79 83 03 99

TVA intracommunautaire
FR54076720515

Siret
076 720 515 000 14

APE
4939 C

Sybelles
.ski *by* **Maulin.ski**